



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E59900

VALABLE JUSQU'AU 12/02/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1985

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/11/2004
100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CAMBRAI

Siret : 331 802 256 00015

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3025679

Assurance Responsabilité Travaux :

SMA SA 592367N 1259 000/2 77420

Assurance Responsabilité Civile :

SMA SA 592367N 4850 000/2 77421

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : FARASSE FLUIDES SAS

ZONE INDUSTRIELLE RUE DU CHAMP DE TIR
59400 CAMBRAI

Téléphone : 03 27 83 67 12

Fax :

Portable :

Site Internet :

E-mail : maxime.leveaux@spiebatignolles.fr

Responsabilité légale :

CHAPOUIL PASCAL PRÉSIDENT

Effectif moyen : 64

Tranche de classification : EFF4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5213	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	05/02/2020
5232	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m² Mention RGE	06/12/2023
5312	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	13/11/2019

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	06/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	06/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021
o Ventilation mécanique	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LILLE
272, BOULEVARD GEORGES
CLEMENTEAU
B.P. 16013
59706 MARCQ-EN-BAROEUL CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.